ORDRE DES MEDECINS
CONSEIL NATIONAL
ORDE DER ARTSEN
NATIONALE RAAD

Policlinique dans une maison de repos et de soins

Doc	a040018
Date de publication	27/02/1988
Origine	NR
Thèmes	Maisons de repos

Le 18 juillet 1987, le Conseil national a interdit l'installation de consultations policliniques au sein de maisons de repos et de soins. Un conseil provincial interroge le Conseil national sur un cas particulier: une policlinique d'une institution de soins reconvertie en M.R.S. et qui jouxte les bâtiments de celle-ci, peut-elle continuer son activité ?

Réponse du Conseil national:

Le Conseil national estime qu'il appartient au conseil provincial de vérifier à la lumière des données spécifiques de la question, si la situation locale est acceptable sur le plan déontologique.